

DU CHANTAGE A LA DEPRESSION

Chers collègues

Depuis le 29 septembre notre collègue LARI est sous le coup d'une mise à pied c'est à dire .qu'il est sans planning

Le 9 octobre, à la suite d'un entretien avec Mr Clauzier en présence de Jean Luc Pinet et de la, juriste d'Aigle Azur, Lari s'est vu reproché une utilisation anormale du droit de grève alors .que l'inspection du travail elle-même lui avait confirmé son bon droit

Une réponse devait lui être apporté sous 48 heures. Apres une semaine nous n'avions toujours pas de réponse Les différents responsables avait pourtant été alerté qu'il s'agisse de Monsieur Lhuillier ou de Madame Dos Santos. Même le retour de vacances de Mr .Idjerouidene ne changera rien

Le temps passe et nous en sommes à 22 jours de mise à pied

Ce matin Mr Clauzier nous a signifié lors d'un entretien téléphonique que la réintégration de notre collègue dépendait du retrait de l'action en justice du SNPNC concernant les contrats CDD illicites ; Jugement qui aura lieu jeudi 22 Octobre : CHANTAGE et MAUVAISE FOI !

.Une foi encore la direction se trompe de méthodes et ignore le droit

Depuis la grève les PNC n'avait plus confiance en la parole de la direction. En ne réintégrant pas Lari (La direction elle-même reconnaît que son dossier est irréprochable) La direction s'expose à la colère du PNC

A l'origine de la procédure contre Lari toujours la même personne qui avait par ses .provocations déclenché la grève

Aujourd'hui le résultat est atteint, Lari va très mal et il est sous anti-dépresseur depuis .plusieurs jours

? En s'attaquant à un Stewart sérieux et honnête que recherche la direction

LE PNC d'Aigle Azur, fort de son unité, ne laissera pas l'un des siens au bord du chemin

.Ce n'est plus un fossé mais un gouffre qui existe entre la direction et son personnel

NOUS appelons tout le personnel d'Aigle Azur à s'unir contre l'injustice en signant notre pétition pour la réintégration immédiate de Lari.

